

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

Étaient présents : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Hélène CÔME, Sylvain JOUMIER, Sandrine JOURNE, Sophie KERVERN, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.  
Mme Marie GARCIA donne pouvoir à Mme Laurence VAUVERT.

Était absent : M. Laurent MEULENYSER.

Madame le maire ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint.

#### ORDRE DU JOUR :

##### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2020

Après une précision apportée en points divers (A.B.F), le compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2020 est adopté.

##### 2. Tarifs des activités théâtrales municipales

Madame le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour fixer le tarif de droit d'inscription des activités théâtrales municipales, organisées et encadrées par l'éducateur sportif territorial, en direction des publics enfants, jeunes et seniors, comme suit : 10€/enfant et 15€/autres publics

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
adopte cette délibération.

##### 3. Acceptation du don du Département des Yvelines d'un véhicule RENAULT clio

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer la convention avec le Département des Yvelines, relative à l'acceptation du don d'un véhicule de marque RENAULT, de type CLIO, de 2014.  
Le retrait du véhicule a eu lieu le 26 octobre 2020.

Au nom de la commune, il fait part de ses remerciements au Département des Yvelines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
adopte cette délibération.

#### **4. Périmètre et Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Crédit Immobilier Promotion**

Madame le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec le Crédit Agricole Immobilier Promotion qui agit en tant que constructeur d'une opération immobilière portant sur la construction de 153 logements sur le site du Liberty.

Pour se faire, il faut préalablement déterminer le périmètre du PUP.

Le Projet Urbain Partenarial permet la réalisation d'équipements nécessaires, en l'occurrence ici, l'adaptation de l'infrastructure scolaire, afin de faire face à l'apport de nouveaux élèves, comme suit :

- la commune s'engage à réaliser la construction d'une nouvelle classe à l'école de Grignon.
- le constructeur accepte exclusivement de participer à l'agrandissement de l'école « les chênes » à Grignon, par la création d'une nouvelle salle de classe, à hauteur de 480 000€ TTC, versés en une seule fois, dans les 30 jours suivants la déclaration d'ouverture du chantier.
- cette participation exonère le constructeur de la part communale de la Taxe d'aménagement sur 4 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
adopte cette délibération.

#### **5. Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCCY**

Madame le maire explique que la loi ALUR donne désormais aux intercommunalités la compétence de Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais permet également une exception au transfert dans le cas où « au moins 25% des communes représentants au moins 20% de la population » s'y opposent. Au cours du précédent mandat, 81% des communes-membre, soit 72% de la population, se sont opposées à ce transfert.

La même possibilité est offerte aux communes de se positionner pour le mandat présent, avant la fin de l'année 2020.

Madame le maire propose de s'opposer au transfert de la compétence PLU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
adopte cette délibération

#### **6. Présentation du rapport d'activité 2019 du SEY78**

Monsieur BOSSE présente le rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY78) et précise qu'il est consultable à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal acte la présentation de ce rapport.

#### **7. Règlement intérieur CM (point d'information)**

Madame le maire précise qu'il s'agit de faire part aux membres du conseil du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, valable pour la durée du présent mandat. C'est une nouvelle obligation pour les communes de notre strate qui est à renouveler dans les 6 premiers mois de chaque mandat.

Le présent projet a fait l'objet d'un groupe de travail, composé de Mmes GARCIA, COME et KERVERN.

Il est prévu d'adopter ce règlement au prochain CM.

## INFORMATIONS DU MAIRE :

Madame le maire informe le conseil que les représentants au syndicat de pompiers de Plaisir-Thiverval-Grignon-Beynes sont :

Titulaires : Mme N. GOHARD et M. D. BOSSE

Suppléants : Mme L. VAUVERT et M. D. BRILLANT

Elle annonce avoir déposé sa candidature à l'UMY (union des Maires des Yvelines), pour la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Elle fait part aux conseillers de la possibilité de candidater. 5 conseillers remettent leur candidature.

Concernant le départ des gens du voyage qui est finalement intervenu le samedi 17 octobre 2020, la sécurisation du site a été entreprise, avec la création de merlons. 2 portiques vont être installés pour entraver l'accès au terrain de sport et au terrain supportant la géothermie de la crèche.

## TOUR DE TABLE :

**Madame Catherine LANEN** annonce avoir participé à la commission de surveillance du centre de valorisation énergétique et de traitement des déchets. Elle rappelle que l'usine a bénéficié d'un programme de travaux de mise aux normes de 80M€. 2 lignes sont désormais en fonctionnement, pour 116 communes adhérentes. La fumée est due à de la condensation d'eau ;

Comme chaque année, l'impact environnemental a été mesuré (pause de jauges sur une période de 2 mois) ; cette fois, en raison du confinement, les mesures sont particulièrement basses.

L'établissement n'avait, à ce jour, pas connu de cas de covid.

Elle rappelle également qu'en période normale, une visite des installations est possible pour les élus.

**Madame Claire LANDRY** interroge Madame le maire sur les projets en cours et l'avancée du TGI en cours.

Concernant la vente de l'AGROPARISTECH, Madame le maire annonce que 8 dossiers ont été retenus, certains candidats s'étant présentés en mairie, d'autres pas.

L'association GRIGNON 2026, pour sa part, s'est rapprochée d'un prestataire de restauration de prestige.

Concernant les terrains de la « ferme du val » (ancienne auberge des Templiers), il est désormais certain qu'il ne peut pas y avoir de changement de destination, en raison des règles du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) qui régissent cette zone et des contraintes de notre PLU.

Pour le TGI, le nouveau confinement a interrompu sa rédaction, mais il va falloir la reprendre et la finaliser.

**Monsieur Bertrand VACHETTE** demande ce qui va avoir lieu, pour le 11 novembre 2020.

Madame le maire répond qu'il y aura un dépôt de gerbes en présence du Président des anciens combattants, de Daniel BOSSE et elle-même, uniquement pour répondre aux mesures sanitaires.

Monsieur Bertrand VACHETTE rappelle la demande formulée de pose de bancs dans le Parc de Thiverval et d'un panneau « voie sans issue » pour la Grande Rue et demande où en est la fibre.

Madame le maire répond que le panneau, de la plus grande dimension existante, est en commande.

**Monsieur Daniel BOSSE** répond que le câblage est en cours et que la fibre devrait être disponible d'ici la fin 2020/début 2021 et que la demande de bancs va être prise en compte.

Madame Claire LANDRY demande ce qu'il va être fait pour les gros pots de fleurs posés sur le trottoir de la rue de Crespières.

Madame le maire répond qu'elle avait donné un avis favorable préalable et qu'en termes d'esthétique, cela ne la gêne pas.

**Monsieur Michel BUXERAUD** rappelle sa demande antérieure de limitation de vitesse de la Rue de Rougemont.

Madame le maire répond qu'il n'est pas prévu d'aménagements supplémentaires, cette voie étant déjà réglementée à 30 Km/h, avec des aménagements qui ne facilitent pas la circulation fluide, au vu de sa configuration.

**Monsieur Didier BRILLANT** explique que la livraison des produits pour composer les colis des séniors est prévue au plus tard le 20 novembre. Les samedis 21 et 28 novembre seront consacrés à la confection des colis et la distribution aura lieu le samedi 12 décembre.

**Madame Laurence VAUVERT** souhaite faire part aux membres du conseil de son mécontentement au sujet de la journée de rentrée scolaire du 2 novembre, qui, en trois jours incluant le week-end du 1<sup>er</sup> novembre, a subi 2 changements d'organisation, à coup d'annonces médiatiques incompréhensibles mais fort irrespectueuses des organisateurs locaux.

Elle précise que les adjoints au maire se sont rendus dans les 2 écoles lundi matin pour participer à la minute de silence en hommage à M. Samuel PATY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE :  
JEUDI 10 DECEMBRE 2020